

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le trois octobre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèrvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire; à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 septembre 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER (délibérations 1-2 et 3)
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jean-Yves ARTAUD ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON
Amélie GOUTH ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Serge LAFFONTAS ayant donné pouvoir à Philippe ROUSSEAU
Sabine AUDRAIN ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL (délibérations 4 à 10)

Secrétaire de séance : Jacques COUILLAUD

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2024**

ENVIRONNEMENT

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Aménagement d'itinéraires cyclables sur la commune de La Haye-Fouassière

Liaison entre la gare et le PN 9 sur la RD74

Jean-Marie MOREL expose :

Les itinéraires communautaires structurants sont financés et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA). Cependant, dans la mesure où l'aménagement est réalisé dans le cadre d'un projet plus large que la création d'aménagements cyclables, la communauté d'agglomération peut transférer sa maîtrise d'ouvrage à la commune. La prise en charge de l'aménagement de la piste cyclable est de 100 % lorsque les dépenses correspondent au besoin identifié par le schéma vélo intercommunal.

Les travaux portent sur la commune de La Haye-Fouassière, sur un linéaire d'environ 180 m, et plus précisément, une liaison douce aménagée entre la gare et le passage à niveau 9 (PN9) situé sur la RD 74

La répartition de financement des travaux entre chacun des maîtres d'ouvrage, fixée en fonction des besoins propres à chacune des maîtrises d'ouvrage, est la suivante :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo : 100 % pour les itinéraires communautaires structurants, sur la partie uniquement cyclable.
- Commune de La Haye-Fouassière : 100 % pour les aménagements non-cyclables (mobilier urbain, espaces verts, etc.).

L'opération sur la partie uniquement cyclable est estimée à 8 324 € HT. Elle est réalisée par la Commune de la Haye-Fouassière et financée par Clisson Sèvre et Maine Agglomération.

Vu l'avis de la commission Environnement et Cadre de vie du 16/05/2024 ;

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'agglomération à la Commune pour la réalisation de la piste cyclable entre la gare et le PN9 sur la RD74

AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à signer le projet de convention ci-joint et toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 03/10/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Jacques COUILLAUD

